



Schweizerischer Verband
Medizinischer Praxis-Fachpersonen

Profil de qualification

Assistante médicale / Assistant médical avec certificat fédéral de capacité (CFC)

Version 3.1. 10 juin 2026 adopté par la commission DP&Q et approuvée par le SEFRI
finalisée pour une consultation interne à la branche

1 Introduction

Le profil de qualification décrit le profil de la profession, les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications requises pour exercer la profession avec le niveau de compétence requis.

En plus d'offrir un aperçu des compétences opérationnelles, il sert également de base à l'élaboration des procédures de qualification. Il permet aussi de classer le diplôme CFC dans le cadre national des certifications pour la formation professionnelle (CNC Formation professionnelle) grâce aux suppléments descriptifs du certificat.

2 Profil de la profession

2.1 Domaine d'activité

Les assistantes médicales et assistants médicaux CFC jouent un rôle central au sein des cabinets médicaux et autres établissements du secteur de la santé. Premières interlocutrices des patients et de leurs proches, elles réalisent plusieurs tâches relevant du suivi administratif des patients. Elles accomplissent également une multitude de tâches médicales, travaillent en étroite collaboration avec l'équipe médicale et participent donc activement aux soins. Enfin, elles sont aussi de tâches organisationnelles et coordonnent la communication avec d'autres acteurs du secteur de la santé. Les assistantes médicales et assistants médicaux CFC sont des professionnels de la santé qui allient connaissances médicales, talent d'organisation et empathie, jouant ainsi un rôle indispensable dans le système de santé.

2.2 Principales compétences opérationnelles

Les assistantes médicales et assistants médicaux CFC accompagnent les patients avec compétence et empathie tout au long du traitement et assument des tâches médicales, organisationnelles et de conseil. Elles communiquent dans la langue nationale locale et dans une deuxième langue nationale ou en anglais. En tant que figures de référence au sein d'un cabinet médical ou d'autres établissements du secteur de la santé elles disposent de compétences sociales leur permettant de créer une atmosphère de confiance et de sécurité. Elles sont en mesure de reconnaître l'état de santé d'une personne, d'en noter les grandes lignes et d'évaluer de manière ciblée l'urgence d'un traitement.

Grâce à leurs compétences organisationnelles, elles veillent au bon déroulement des rendez-vous et des consultations, se chargent de la facturation et gèrent les stocks de médicaments et de matériel médical.

Dans le domaine médical, elles assistent les médecins pour les mesures diagnostiques et thérapeutiques et réalisent en autonomie les tâches qui leur sont confiées, telles que les perfusions. Elles conseillent et renseignent les patients et leurs proches sur les mesures de suivi et encouragent, par leurs explications, un comportement favorable à la santé.

Elles prélèvent les échantillons, effectuent les examens de laboratoire et de radiologie conventionnelle, tout en garantissant les standards de qualité et de sécurité les plus élevés.

Grâce à leurs compétences professionnelles, à leur sens des responsabilités et à leur engagement, les assistantes médicales et assistants médicaux CFC apportent une contribution indispensable pour que la médecine ambulatoire de premier recours reste de qualité et axée sur l'humain.

2.3 Exercice de la profession

En médecine ambulatoire de premier recours, les assistantes médicales et assistants médicaux CFC occupent une fonction centrale entre les médecins, les patients, leurs proches et les institutions externes. Pour exercer ce rôle avec compétence, elles **disposent** de connaissances médicales solides et les appliquent de manière ciblée dans leur travail quotidien. elles **savent utiliser** les outils numériques et les appareils dont ils **disposent** pour l'organisation, le laboratoire et l'imagerie diagnostique. Elles s'impliquent de manière active et constructive au sein de l'équipe, elles gardent une vue d'ensemble même dans les situations particulières et elles sont capable de mener plusieurs tâches de front.

En tant que premières interlocutrices, elles se montrent empathiques, suscitent la confiance, agissent avec une forte notion de service et utilisent leurs compétences en matière de communication pour s'entretenir avec les patients. Elles appliquent les connaissances psychologiques de base pour gérer les conflits de manière professionnelle.

Régulièrement confrontées dans leur quotidien professionnel à des situations exigeantes, voire sources de stress, elles ont conscience de leur propre santé psychique et physique et prennent des mesures ciblées dans ce sens. Elles s'assurent ainsi de pouvoir exercer durablement leur activité exigeante avec diligence et empathie.

2.4 Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Les assistantes médicales et assistants médicaux CFC apportent une contribution essentielle à la garantie de la médecine ambulatoire de premier recours en Suisse. Elles jouent un rôle central dans les relations entre les cabinets médicaux, les institutions ambulatoires et les autres acteurs tels que les hôpitaux, les soins à domicile, les laboratoires ou les pharmacies. Grâce à cette fonction de coordination, elles contribuent à une médecine de premier recours de proximité, accessible et fiable, et garantissent aux patients un suivi des traitements sans interruption.

Leur travail contribue à la prévention et favorise la santé de la population, agissant ainsi contre les arrêts maladie et les incapacités de travail, et offrant la stabilité requise pour une économie performante.

En agissant de manière responsable, les assistantes médicales et assistants médicaux CFC contribuent à limiter autant que possible la pollution et à réduire le plus possible l'impact écologique de la pratique médicale.

2.5 Culture générale

La culture générale développe les compétences requises pour faire face à son propre contexte de vie et s'orienter dans la société. Elle permet de se positionner pour relever les défis privés et professionnels.

3 Aperçu des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles					
a	Organisation et administration du cabinet médical	a1 accompagner les patients tout au long du processus de traitement CT 2, 3, 4, 5	a2 procéder au triage médical des patients CT 2, 3, 4, 5	a3 organiser et coordonner les processus administratifs internes au cabinet médical CT 1, 2, 3, 4, 5, 6	a4 coordonner pour tout le cabinet les informations et les prestations importantes pour les patients CT 2, 3, 4, 5, 6	a5 établir les factures et les rappels pour les prestations médicales CT 5, 6	a6 gérer la pharmacie du cabinet médical, le matériel à usage courant et les moyens auxiliaires CT 1, 6
b	Préparation, assistance et exécution des mesures médicales	b1 préparer les patients pour les mesures diagnostiques et thérapeutiques CT 1, 2, 3, 3, 4, 5	b2 assurer la préparation et le rangement des salles de traitement CT 1, 6	b3 entretenir les appareils médico-techniques de la salle de traitement CT 1, 6	b4 assister le médecin lors des mesures médicales CT 1, 2, 3, 4	b5 exécuter les mesures prescrites par le médecin CT 1, 2, 3, 4, 5	b6 informer les patients et leurs proches des mesures prescrites par le médecin CT 1, 2, 3, 4, 5
c	Exécution des travaux de laboratoire	c1 prélever les échantillons sur les patients et les préparer pour l'analyse CT 1, 2, 3, 4, 5	c2 analyser les échantillons prélevés sur les patients CT 1	c3 vérifier la plausibilité des valeurs mesurées et en déduire les mesures à prendre CT 1	c4 maintenir en état/entretenir les appareils de diagnostic de laboratoire CT 1, 6		
d	Réalisation de radiographies pour le diagnostic	d1 effectuer les clichés diagnostiques dans le domaine des faibles doses de la radiologie conventionnelle CT 1, 2, 3, 4, 5	d2 vérifier la plausibilité et la qualité de l'image et prendre les mesures adaptées CT 1	d3 maintenir en état/entretenir les appareils de diagnostic d'imagerie médicale CT 1, 6			

Compétences transversales (CT)	
	Les assistantes médicales et assistants médicaux CFC...
CT 1	assurent la sécurité des patients, de l'équipe du cabinet et de leur propre personne par des mesures d'hygiène adaptées.
CT 2	appliquent les compétences psychologiques de base dans la communication avec les patients en fonction de la situation, en particulier dans des situations difficiles et conflictuelles.
CT 3	appliquent les compétences psychologiques de base pour s'autogérer en fonction de la situation, notamment pour faire face aux situations pouvant être sources de stress.
CT 4	communiquent aussi dans une deuxième langue nationale ou en anglais.
CT 5	traitent les données des patients de manière responsable.
CT 6	mettent en œuvre des mesures de contrôle de qualité

4 Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est spécifié plus en détail dans le plan de formation avec les objectifs évaluateurs des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Aux compétences opérationnelles s'ajoute l'enseignement de culture générale visé dans l'Ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).